

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 MARS 2026

**OBJET : ETUDE DEFINISSANT LES CONDITIONS D'EXERCICE
OPERATIONNELLE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LE PERIMETRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI**

DE 2026-005

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 9

Absents : 46

- dont ayant donné pouvoir : 5

Votants : 14

-dont « pour » : 14

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 0

- Non-participations : 0

- Non votants : 0

Le Vendredi 06 mars 2026 à 17h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le lundi 23 février 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ALBERTINI COLONNA Nicolette CASANOVA David COGNETTI TURCHINI Catherine	GUIDICELLI Mathieu GIUDICELLI Jean	LESCHI Pierre ORSONI Pierre	SALVIANI Pierre Paul SARGENTINI François
--	---------------------------------------	--------------------------------	---

Absents ayant donné pouvoir :

BRUSCHINI Pierre (à Albertini Colonna Nicolette) CASAROMANI Marie Thérèse (à Giudicelli Jean)	COGNETTI Vincent (à Cognetti Turchini Catherine) ROCCHI Ange Toussaint (à Sargentini François)	SALICETI Nicolas (à Orsoni Pierre)	
--	---	------------------------------------	--

Absents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Pierre François ALBERTINI Lucie ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BERNARDI François Albert BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUNEL Jean Pierre CALISTRI René CIATTONI Michel	COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GIAMARCHI Jean Marc GILLET VITTORI Stéphane GERONIMI Pierre Marie GUIDICELLI Maria LECA Jacques LUCIANI François Napoléon MAESTRACCI Jean Felix	MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine MORACCHINI Christian NASICA Pierre NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSINI François PASQUALINI Jean Félix PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane POLIDORI Michel RENUCCI Franck	RENUCCI Jean ROSSI Alexandre SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	--	--	--

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 06 MARS 2026 A 17H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire la nécessité de réaliser une étude afin de définir les conditions d'exercice opérationnelle de la compétence GEMAPI sur le territoire de l'intercommunalité.

Le Président suggère au conseil communautaire d'adopter le plan de financement présenté ci-dessous, selon les coûts prévisionnels du projet, en sollicitant une participation de la Collectivité de Corse et de l'agence de l'eau Rhône méditerranée Corse.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02B-200073138-20260306-2026-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

Publication : 16/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Plan de financement	MONTANT DE L'OPERATION : 140 175 € H.T.
CdC 10 %	14 018 €
Agence de l'eau RMC 70 %	98 122 €
CCPP 20 %	28 035 €

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire d'en délibérer.

Le conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Par 14 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention 0 Non-votant

- D'adopter le plan de financement ci-dessus ;
- De solliciter la participation financière de la Collectivité de Corse et de l'agence de l'eau Rhône méditerranée Corse ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention ;
- D'inscrire au budget général les crédits nécessaires à l'opération.

*Les signatures sont au registre des délibérations
Omessa, le 06 mars 2026*

*Le Président
François SARGENTINI*




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260306-2026-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

Publication : 16/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

